REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE BELLIGNAT

Afférents Au C.C.A.S.	En exercise	Qui ont pris part à la délibération
13	13	12

Date de la Convocation 11/03/2024

OBJET
Approbation du Compte Administratif
2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S. DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

Séance du 18 Mars 2024	
L'an Deux Mil Vingt Quatre	
Et le Dix Huit Mars	_

A Dix Huit heures trente, le C.C.A.S de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame RAVET Véronique

 $\frac{\text{Pr\'esents}}{\text{MATOS C. - CHAPRON C. - HUMBERT S. - }} \text{COLOMBET M. - RHODET F. - DE MATOS C. - CHAPRON C. - HUMBERT S. - } \text{ARVEUX F. - MAZELLIER M. - PERRIER-MICHON F. - MARTELET S. - Mr C. CERQUEIRA - }$

ABSENTS: /

Procuration est donnée par Y. OZDEMIR à C. GUILLAUBEZ

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu de Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

Considérant que Madame Véronique Ravet, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Mme Chantal Guillaubez pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,

Approuve, à l'unanimité le compte administratif 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

En fonctionnement:

En investissement:

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Suivent les signatures Le Maire, Présidente du CÇAS

V. RAVET

Accusé de réception en préfecture 001-260103700-20240318-D_2024_03_18_02-BF Date de télétransmission : 19/03/2024 Date de réception préfecture : 19/03/2024